

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2014**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme ROUYEZ, M. BARAT, Mme COUAPEL, M. TONNEAU, Mme GREGOIRE, M. MALECOT - Adjoints ; M. AMIOT, M. REHEL, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme PRUNIER-BRIAND, M. BREGAINT, Mme EGAUX, Mme MORADEL, M. POULAIN, Mme LAVERDUNT, Mme FRONTEAU, M. LEPORT, M. MERCIER, Mme HUCHET, Mme HERY, M. LEROY - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. PEDRON (représenté par Mme FONTMORIN), M. COADIC (représenté par Mme GREGOIRE), M. CHALIGNE (représenté par Mme HERY), Mme GRACE (représentée par M. MERCIER).

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 26 septembre 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire propose à l'Assemblée l'inscription d'une question diverse complémentaire :
Restauration du Grand Orgue de la Cathédrale : engagement d'une souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de cette question.

1. Z.A.C de Maboué : adoption de la charte nationale des EcoQuartiers. (Delib 2014/143)

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité d'adopter la Charte des EcoQuartiers, **fait valoir** son intention d'adhérer au Club National « EcoQuartiers », **souhaite** engager une démarche permettant d'aboutir à la labellisation d'un EcoQuartier dans le secteur de Maboué et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2. Budget Général 2014 : D.M 5. (Delib 2014/144)

La D.M 5 est ainsi présentée :

Section de fonctionnement :**Dépenses :**

678 – Autres charges exceptionnelles 1 657,72 €

Recettes :

773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs 1 657,72 €

Section d'investissement :**Dépenses :**

020 – Dépenses imprévues 124 529,68 €

119 – Eclairage public - 25 000,00 €

126 – Extension / rénovation école (phase 1) 20 000,00 €

908 – Aménagement rue E. Daubré 40 000,00 €

Recettes :

1641 – Régularisation sur emprunt 159 529,68 €

Le Conseil Municipal **autorise** les ouvertures et virements de crédits au Budget Général 2014 tels que présentés ci-avant et qui constituent la D.M 5.

Résultats du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery, J-L. Leroy et G. Grace.)

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Budget Assainissement : D.M 1. (Delib 2014/145)

La D.M 1 du Budget Assainissement 2014 se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	7 700,00 €
66111 – Intérêts des emprunts	<u>1 657,72 €</u>
TOTAL	9 357,72 €

Recettes :

70 – Redevance d'assainissement	5 272,68 €
773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs	<u>4 085,04 €</u>
TOTAL	9 357,72 €

Section d'investissement :

Dépenses :

1641 – Régularisation sur dette antérieure	163 614,72 €
23 – Immobilisation en cours	- 163 614,72 €
4581 – Travaux pour compte de tiers	7 000,00 €

Recettes :

4582 – Travaux pour compte de tiers	7 000,00 €
-------------------------------------	------------

Le Conseil Municipal **autorise** les ouvertures et virements de crédits au Budget Assainissement 2014 tels que présentés ci-avant et qui constituent la D.M 1.

Résultats du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery, J-L. Leroy et G. Grace.)

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Service de l'Assainissement : fixation de la surtaxe 2015. (Delib 2014/146)

Le Conseil Municipal **décide** de fixer le montant de la surtaxe communale d'assainissement comme il suit :

1- Part proportionnelle : 1,234 € le m³ au 1^{er} janvier 2015.
1,464 € le m³ au 1^{er} juillet 2015.

2- Part fixe : 9,50 € par semestre à compter du 1^{er} juillet 2015.

Résultats du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery, J-L. Leroy et G. Grace.)

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5. Validation du Compte Administratif 2013 du lotissement « Les Coteaux de Légeard 2 ». (Delib 2014/147)

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n°2011/003 du 28 janvier 2011 portant création du lotissement « Les Coteaux de Légeard 2 » ;

- Vu la délibération n°2013/114 du 24 octobre 2013 portant clôture du budget annexe du lotissement « Les Coteaux de Légeard 2 » ;

- Considérant qu'il convient d'arrêter le compte administratif 2013 dudit budget ;

arrête à l'unanimité le Compte Administratif 2013 du lotissement « Les Coteaux de Légeard 2 » tel que présenté dans le document budgétaire annexé à la présente délibération et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Subvention exceptionnelle à l'association « Médailleurs Militaires ». (Delib 2014/148)

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 100 € à l'association doloise des « Médailleurs Militaires - 1 101^{ème} section » et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. Ecole Notre Dame : subvention à caractère social : garderie et études surveillées. (Delib 2014/149)

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'école Notre Dame pour l'exercice 2014 la somme de 7 978 € au titre de la prise en charge du coût des études surveillées et de garderie ; **dit** que les versements seront effectués, déduction faite de la somme allouée lors de la séance de mars 2014 (reste dû 5 103 €) et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Noël des écoles élémentaires : participation financière de la Ville. (Delib 2014/150)

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité d'allouer la subvention suivante aux écoles élémentaires pour le financement de l'animation de Noël :

- école Louise Michel : 1,50 € x 220 élèves = 330,00 €
- école Notre Dame : 1,50 € x 248 élèves = 372,00 €

dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2014 **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. S.D.E 35 (Syndicat Départemental d'Energie) : rapport d'activités 2013. (Delib 2014/151)

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

prend acte du rapport d'activités de l'année 2013 du S.D.E 35.

10. Demande de labellisation : ville et territoire - vélo touristiques. (Delib 2014/152)

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'adhérer à la labellisation « Ville et territoire – vélo touristiques » proposée par la F.F.C.T, **autorise** en conséquence M. le Maire à signer la convention Label « Ville et territoire – vélo touristiques » jointe à la présente délibération et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

11. Opération de recensement de la population 2015 : création de postes d'agents recenseurs et d'un coordinateur. (Delib 2014/153)

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité la création de 12 postes d'agents contractuels (11 agents recenseurs et 1 coordinateur) pour permettre le bon déroulement des opérations du recensement général de la population qui se déroule à Dol en 2015 et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

12. Promenade Jules Revert : proposition pour une nouvelle dénomination. (Delib 2014/154)

Il ressort qu'après débat, quatre propositions de noms sont proposées :

- 1/ Promenade des Remparts – Jules Revert
- 2/ Promenade Jules Revert dite des Remparts.
- 3/ Promenade des Remparts dite Jules Revert.
- 4/ Promenade Jules Revert – Remparts.

Le Conseil Municipal, **décide** de dénommer l'ex « Promenade Jules Revert » :

« Promenade des Remparts – Jules Revert ».

Résultat du vote à bulletin secret :

- Proposition 1 : 15 bulletins.
 - Proposition 2 : 5 bulletins.
 - Proposition 3 : 0 bulletin.
 - Proposition 4 : 7 bulletins.
- (1 bulletin blanc.)

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

13. Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs. (Delib 2014/155)

Le Conseil Municipal **valide** à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal :

- Ludothèque : 1 poste d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet – 28/35^{ème}.
- Service Education/Jeunesse : 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe – Temps complet.
- Services techniques : - 1 poste de Technicien Territorial – Temps complet.
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe – Temps complet.

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

14. Restauration du Grand Orgue de la Cathédrale : engagement d'une souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. (Delib 2014/156)

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de confier à la Fondation du Patrimoine – Bretagne la réalisation d'une souscription publique destinée au financement des travaux de restauration du Grand Orgue de la Cathédrale et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

15. Informations sur les marchés à procédure adaptée. (Delib 2014/157)

- Marché de travaux : Rénovation-Extension de l'école publique- phase 2 :
 - Lot 6 : Cloison – Isolation – Plafonds - Entreprise POULAIN Père et fils – Hirel.
Montant initial du marché : 93 209,00 € H.T
Montant avenant n°1 : 8 520,00 € H.T
Montant avenant n°2 : 4 661,43 € H.T
Montant avenant n°3 : 2 250,25 € H.T (+ 2,41 %)
 - Lot 9 : Electricité - Entreprise MASSELIN-LETOURNEUR - Ponts (50).
Montant initial du marché : 42 707,38 € H.T
Montant avenants 1 à 6 : 6 566,39 € H.T
Montant nouvel avenant n°7 : - 808,32 € H.T (- 1,89 %)
Montant nouvel avenant n°8 : 185,17 € H.T (+ 0,43 %)

- Marché de maîtrise d'œuvre : Rénovation-Extension de l'école publique- phase 2 :
Equipe M.O : FIEVET (architecte) - COGREL (maître d'œuvre) - C-MOI/CD Ingénierie (B.E.T).
 - Montant de base des honoraires : 8,5 % sur 1 488 560,00 € H.T
soit 126 527,60 € H.T
 - (A)
Montant des travaux après réception (phase 1 et 2) : 1 636 732,82 € H.T
Nouveau montant honoraires : 8,5 % soit 139 122,29 € H.T (B)
Montant avenant : B - A = 12 594,69 € H.T

- Marché de travaux : réalisation d'un escalier impasse des Bas-Celliers.
(Programme 109 : travaux sur les remparts..
C'est l'entreprise ECMB de Saint Malo de qui a été retenue pour un montant de 21 200 € H.T.
Le Conseil Municipal **prend acte** de ces informations.

Le Maire
Denis RAPINEL

Pour affichage le 24 novembre 2014.